

Compte-rendu Réunion de Conseil du 28 avril 2026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) COMMUNE

Le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et recettes de l'exercice 2025. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2025 de 54 904.28 €.

AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 COMMUNE

Les résultats de l'exercice 2025 sont affectés au budget primitif 2026 de la façon suivante :

Au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 340 426.63 €

Au compte 001 – En dépenses d'investissement : - 37 249.02 €

Au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 101 163.28 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est proposé et accepté par le Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe foncière (bâti) :	30.72 %
Taxe foncière (non bâti) :	29.36 %
CFE (cotisation foncière des entreprises) :	23.32 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires) :	19.78 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 488 431.28 € et en section d'investissement à 781 307.98 €.

FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Considérant que la nomenclature M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ; il est proposé et accepté par le Conseil Municipal.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible de désigner un référent déontologue afin que tout élu local puisse le consulter afin de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrées dans la charte.

Il est proposé de désigner Mr Franck DURUISSEAU pour exercer cette mission.

Le Conseil Municipal accepte cette décision.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Suite aux élections municipales, une commission communale des impôts directs doit être instituée.

Le Conseil Municipal a constitué une liste de 24 personnes, dont 12 commissaires seront ensuite désignés par le Directeur Régional/Départemental des finances publiques.

**ELECTIONS DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ASSEMBLEES
DELIBERANTES DES SYNDICATS ET COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A
L'ELECTION D'UN NOUVEAU MAIRE**

DELEGUES DES EPCI

SDE18

Titulaire : Claude VERRI Suppléant : Corine LELIEVRE

SI TRANSPORTS SCOLAIRES SANCERRE

Titulaire : Valentin ADEUX Suppléant : Chrystelle FLEURIET

SIAEP Syndicat Val de Loire Pays Fort

Titulaires : Corine LELIEVRE, Pascale JOULIN Suppléant : Fabrice VACHER

SI POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE SANCERROIS (SIAHMESA)

Titulaires : Magali VANDEN-BOSSCHE, Pascal JOULIN Suppléants : Florine TABORDET, Elodie THIROT

SIRP

Titulaires : Pierre COQUILLAT, Elodie THIROT Suppléants : Valentin ADEUX, Chrystelle FLEURIET

SYNDICAT MIXTE PAYS SANCERRE SOLOGNE

Titulaire : Fabrice VACHER Suppléant Corine LELIEVRE

PLUI

Titulaire : Magali VANDEN-BOSSCHE Suppléant : Floriane TABORDET

COMMISSIONS COMMUNALES

VOIRIE

Floriane TABORDET, Pascal JOULIN, Stéphane LEFEBVRE, Valentin ADEUX

BATIMENTS

Claude VERRI, Magali VANDEN-BOSSCHE, Stéphane LEFEBVRE, Valentin ADEUX

MARCHES PUBLICS

Titulaires : Elodie THIROT, Chrystelle FLEURIET, Corine LELIEVRE, Floriane TABORDET

Suppléants : Magali VANDEN-BOSSCHE, Pierre COQUILLAT, Valentin ADEUX

SALLE DES FETES

Pierre COQUILLAT, Claude VERRI, Elodie THIROT, Magali VANDEN-BOSSCHE

CORRESPONDANT DEFENSE

Claude VERRI

DELEGUE JURY CRIMINEL

Claude VERRI

DELEGUE CNAS

Floriane TABORDET

FINANCES

Corine LELIEVRE, Magali VANDEN-BOSSCHE, Fabrice VACHER

PERSONNEL COMMUNAL

Claude VERRI

CCAS

Elus : Corine LELIEVRE, Pierre COQUILLAT, Florine TABORDET, Chrystelle FLEURIET

Extérieurs : Anne-Marie TABORDET, Chantal CHIGOT, Patricia GODON, Josiane MILLION

SDIS

Titulaire : Pierre COQUILLAT Suppléant : Claude VERRI

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 50€ à l'Amical Sportive de Verdigny, une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour la soirée estivale des « 50 ans du Comité des Fêtes » qui se déroulera le 6 juin.